

de l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je dirais, pour ma part, que l'antécédent suivant est le mot «refus», qui intervient entre les antécédents grammaticaux «Chambre» et «gouvernement».

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit l'antécédent auquel il pouvait s'appliquer.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, d'après les chiffres officiels, il y aurait, sauf erreur, à l'heure actuelle, près de 700,000 chômeurs au Canada, soit 10.8 p. 100 de la main-d'œuvre totale, et les ministres nous ont dit qu'il fallait s'attendre à une aggravation de la situation. Il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'un état d'urgence. Nous avons entendu, à maintes reprises, ces derniers jours, l'opposition officielle réclamer du gouvernement un jour de débat sur le chômage. Dans notre groupe, nous attendions impatiemment ce jour où tonnerait le canon au sujet du chômage. Nous avons été déçus. Nous avons tout juste entendu un petit fusil à air comprimé au sujet d'un certain aspect du problème qui se pose à nous à l'heure actuelle. Nous avons été étonnés, surpris, et déçus. Nous avions l'intention de proposer, si possible, un amendement de ce genre à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, mais, selon le Règlement, cette occasion nous a été refusée, alors que l'opposition officielle avait le droit de proposer un tel amendement avant nous. Je suis sûr que les chômeurs du Canada ne considéreront pas le discours prononcé cet après-midi par le chef de l'opposition officielle comme ayant tiré plein parti du temps de parole prévu par le Règlement pour l'étude détaillée de cette grave question du chômage.

Je répète que l'amendement proposé a trait à un aspect important de nature très technique des causes du chômage d'ailleurs déjà mentionné à maintes reprises par les membres de notre groupe.

Qu'on me permette de signaler encore une fois que nous avons relevé avec plaisir la proposition du chef de l'opposition officielle, déjà formulée antérieurement, et pour la première fois par les membres de notre groupe, soit que le problème dont il s'agit et le rapport de la Banque du Canada, soient renvoyés au comité de la banque et du commerce. On demande, sans aucun doute, de plus en plus et de divers côtés, que soit reconnue l'influence qu'exerce la politique monétaire et financière sur la situation économique dont nous souffrons aujourd'hui. Le chef et les membres de l'opposition officielle savent bien que cette demande se fait nettement sentir.

Le président d'une banque qui est la troisième en importance dans notre pays, a réclamer un examen approfondi de la responsabilité financière de la Banque du Canada,

compte tenu de notre structure financière inusitée. M. N. J. McKinnon, président du Conseil d'administration et président de la Banque canadienne de commerce, a déclaré, lors de la réunion annuelle de cette institution, qu'un examen de ce genre devrait être minutieux, réfléchi et effectué sans hâte, afin de permettre une étude des plus approfondies et des conclusions judicieuses. Les chefs syndicalistes de notre pays, y compris les dirigeants du Congrès du travail du Canada, ont réclamer une enquête dans le domaine monétaire. Les principaux dirigeants ouvriers du Canada ont demandé qu'une commission royale enquête à fond sur les politiques monétaires de la Banque du Canada et de M. James E. Coyne, son gouverneur qui soulève bien des controverses.

D'après un article du *Leader-Post* du 2 février 1961, la politique financière, si bonne soit-elle, n'aboutirait pas à grand chose si la politique monétaire agissait en sens contraire. On dit aussi dans cet article que la banque centrale s'en tient apparemment à une politique d'argent plutôt cher, alors que le contraire est indiqué. En deuxième lieu, sa politique a entraîné des taux d'intérêt plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, ce qui a favorisé les emprunts canadiens sur le marché de l'argent de New-York. Troisièmement, l'article déclare que l'instabilité du marché des obligations et les fortes fluctuations des taux d'intérêt qui en résultent sont attribuables en partie à la direction de la Banque du Canada.

D'après M. Gordon, l'économiste bien connu, qui a critiqué la politique financière actuelle de la Banque du Canada, il faut examiner et approfondir toute cette question. Des professeurs d'université de diverses parties du Canada ont formulé exactement les mêmes opinions et les mêmes critiques. La tension, de toute évidence, se généralise, et on redoute de plus en plus les résultats de la politique financière et monétaire du gouvernement et de la Banque du Canada. On soutient qu'elle n'est pas de nature à contribuer à la solution du problème très grave que constitue le chômage.

Monsieur l'Orateur, je dois avouer que notre groupe est obligé de parler un peu au petit bonheur dans des discussions comme celle-ci. Je constitue mon propre service de recherches. Je dois donc m'exécuter de mon mieux, sans préparation. Je vais exposer d'une manière générale, sans entrer dans le détail, les vues de notre groupe sur l'amendement dont nous sommes saisis.

Ainsi que l'a fait remarquer le chef de l'opposition, le gouvernement récuse toute responsabilité dans ce domaine. Il nous tarde d'entendre ce que le ministre des Finances (M. Fleming) aura à dire là-dessus. Que le